

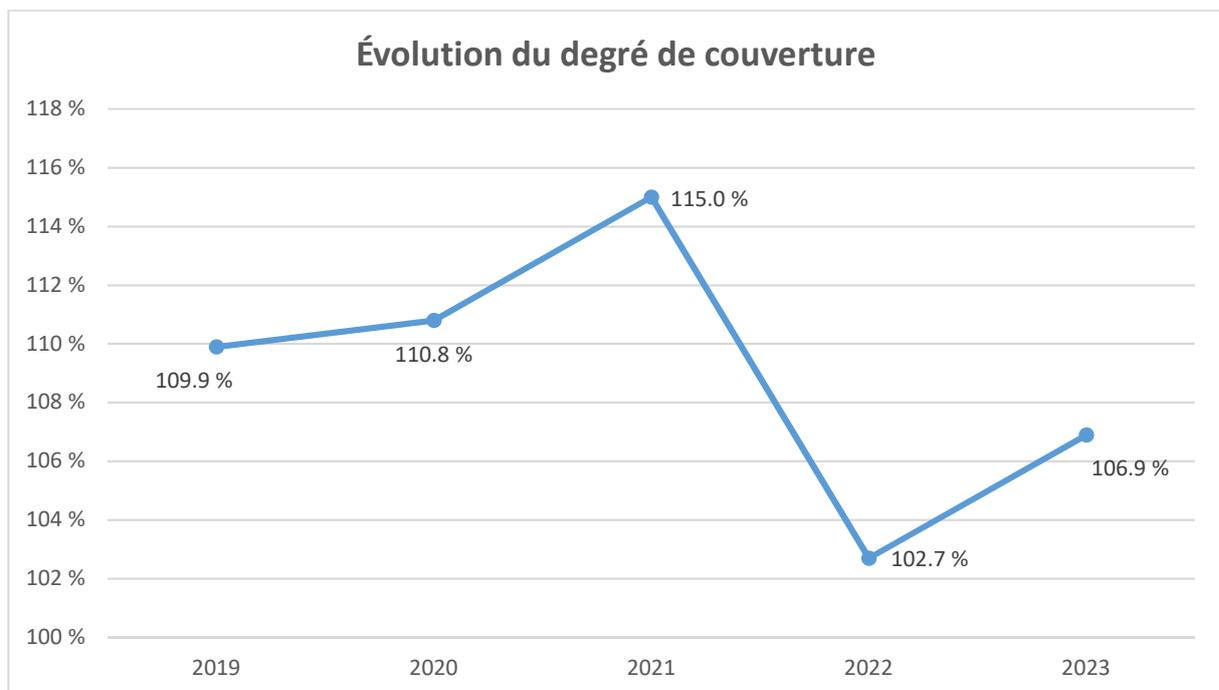
PROMEA CP ACTUALITÉS 01/24

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous informer sur des thèmes importants et actuels de PROMEA caisse de pension :

Comptes annuels 2023 et degré de couverture au 31.12.2023

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2023 et pris connaissance du **degré de couverture de 106.9 % au 31.12.2023** (contre 102.7 % l'exercice précédent). Le compte d'exploitation affiche pour l'année 2023 un excédent de recettes de **CHF 66 millions**. Cet excédent a été intégralement affecté à la réserve de fluctuation de valeur, laquelle s'élève au 31.12.2023 à CHF 106.4 millions. Le rendement réalisé sur les placements des capitaux au cours de l'exercice 2023 s'élève à 5.62 %. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du degré de couverture sur les cinq dernières années.



D'autres informations sur les comptes annuels 2023 seront publiées dans le rapport de gestion, qui paraîtra en juin. La version abrégée sera envoyée à toutes les entreprises affiliées. La version intégrale du rapport de gestion ainsi que le rapport dans sa version brève seront publiés sur notre site Internet.

Durabilité

Le règlement de placement valable dès l'exercice 2023 intègre une trajectoire de décarbonisation. L'objectif est de réduire de 50 % l'intensité en CO₂ d'ici 2030 par rapport à 2020 et d'atteindre le zéro net en 2050. Plus d'un milliard de francs ont été désinvestis en ce sens en 2023 pour les orienter vers des placements durables – en excluant les entreprises à partir d'un seuil de chiffre d'affaires lié au charbon de 5 %. Les frais courants de gestion sur le portefeuille d'actions et d'obligations ont pu être quasiment divisés par deux dans ce cadre.

Un plan d'investissement sur dix ans a été défini dans l'immobilier afin d'atteindre dans ce domaine également les mêmes objectifs de décarbonisation. Il prévoit que d'ici à 2030, 75 % des immeubles soient équipés d'installations photovoltaïques.

Grâce à la nouvelle collaboration entre l'entreprise et la fondation KMU Klima, notre propre production de CO2 (consommation d'électricité, chauffage et déplacements professionnels) est maintenant intégralement compensée par la plantation d'arbres.

Situation financière actuelle

Le rendement absolu réalisé à mi-avril 2024 s'élève à plus 0.91 %. Le degré de couverture estimé s'élève à 106.5 %. Nous publions tous les mois la situation financière actuelle de PROMEA caisse de pension sur notre site Internet www.promea-pk.ch sous Menu > Placements patrimoniaux.

Réforme LPP

Le référendum lancé contre la réforme LPP ayant abouti, les électeurs suisses devraient voter sur cet objet en septembre 2024. Les éléments centraux de la réforme sont l'abaissement du taux de conversion minimal LPP de 6.8 % à 6.0 % avec des compensations correspondantes pour une génération transitoire (s'échelonnant sur 15 ans) et l'amélioration de la situation des personnes à temps partiel.

Indépendamment de l'issue du vote, le Conseil de fondation étudie également la possibilité d'abaisser le taux de conversion réglementaire. La rente des avoires de vieillesse réglementaires est actuellement calculée à l'âge de référence au taux de conversion réglementaire de 6.80 % jusqu'à CHF 600'000 tandis que les avoires de vieillesse au-dessus de CHF 600'000 sont convertis en rente au taux de 5.20 %. La direction est chargée d'élaborer différents scénarios pour la journée de réflexion qui se tiendra début septembre 2024. Veuillez noter qu'il n'y aura pas d'abaissement du taux de conversion réglementaire au 01.01.2025.

Nous vous souhaitons un agréable printemps et beaucoup de succès. Nous sommes à votre entière disposition si vous avez des questions. Veuillez vous adresser à la direction de PROMEA caisse de pension en composant le 044 738 53 79 ou par e-mail adressé à info@promea.ch.

Nous vous prions de bien vouloir communiquer ces informations à vos collaborateurs et collaboratrices.

Schlieren, le 30 avril 2024

Meilleures salutations

PROMEA caisse de pension

Le Conseil de fondation et la Direction